CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64078** **VALABLE JUSQU'AU** **24/03/2027**

ÉDITÉ LE 18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/05/1981

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/09/2010

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST-BRIEUC B321830846 321830846 RCS

Siret : 321 830 846 00044

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 5025232

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 129759106

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 129759106

Situation fiscale et sociale : A jour au 18/02/2026

Raison sociale : SOCIETE D'ETUDES FABRICATIONS ET REALISATIONS D'ARMOR

RUE DE LA BOURDINIERE
22120 YFFINIAC

Téléphone : 02 96 42 06 06 **Fax :**

Portable : 06 22 19 53 75

Responsabilité légale :
ARMOR PRO METAL (499 347 243) / DUMERY MURIEL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sefra.pro

E-mail : contact@sefra.pro

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 047 928 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2411	Constructions et structures métalliques (Technicité courante)	18	12/12/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	18	01/02/2023
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	18	01/02/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/02/2026 14:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.